



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique

approuvée définitivement par le Bureau de la FND du 13 mai 2011  
après Conseil d'Administration du 4 mai 2011  
Convention de création en date du 13 mai 2011

---

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

---

**Objet** : La **Fondation du Mont Saint-Michel** a pour objet de soutenir moralement et financièrement, dans la baie du Mont Saint-Michel, tous les projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes qui viennent découvrir le Mont mais également de soutenir tous projets culturels, éducatifs, de communication, de mise en réseau de l'existant.

# FONDATION DU MONT SAINT MICHEL

## BILAN 2017 (en €)

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017		2016
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
<b>Comptes de Liaison</b>	720	-	720		<b>Fonds associatif</b>	-	-	-
<b>Total Actif immobilisé</b>	-	-	-	-	Dotation pérenne non consommable	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	-	-	-	-	Dotation statutaire	-	-	-
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	-	-	-	-	Dotations complémentaires	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-	<b>Apports des fondations abritées</b>	-	-	-
- Immobilisations en cours	-	-	-	-	Dotation initiale	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	Dotations complémentaires	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-	Dotations consommables	-	-	-
- Obligations, intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	<b>Comptes de liaison</b>	-	-	487
- Actions	-	-	-	-	<b>Réserves affectées</b>	-	-	-
- Autres (FCP, etc.)	-	-	-	-	<b>Report à nouveau</b>	201 775	209 354	423 901
<b>Créances et Comptes rattachés</b>	13 164	-	13 164	22 817	<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-7 579	214 547
- Donateurs et Organismes	11 370	-	11 370	8 392	<b>Fonds dédiés</b>	83 505	83 505	-
- Autres créances	1 794	-	1 794	14 425	- Fonds dédiés Prix Louis D	83 505	83 505	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-	<b>Dettes &amp; Assimilées</b>	329 374	329 374	366 368
- Fonds obligataires y compris coupons courus	-	-	-	-	- Emprunts financiers divers	-	-	-
- Autres valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	- Dettes financières diverses	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	600 457	-	600 457	553 391	- Fournisseurs et comptes rattachés	781	781	1 409
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	600 457	-	600 457	553 391	- Dettes fiscales et sociales	-	-	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	312	-	312	-	- Projets bénéficiaires restant à solder	328 594	328 594	364 959
<b>Total actif circulant</b>	613 934	-	613 934	576 208	- Autres dettes	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	614 654	-	614 654	576 208	<b>Produits constatés d'avance</b>	-	-	-
					<b>TOTAL PASSIF</b>	614 654	614 654	576 208

	Total 2018	Total 2019 et suivantes	Total
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	80 800	200 000	280 800
<i>dont legs et donations affectés</i>	-	-	-

# FONDATION DU MONT SAINT MICHEL

## Compte de résultat 2017

	2017	2016	variation 2017-2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dons manuels non affectés	165 991	221 376	-25,02%
Dons manuels affectés	100 000	55 000	81,82%
<b>Total des collectes</b>	<b>265 991</b>	<b>276 376</b>	<b>-3,8%</b>
Legs & donations			
Subventions d'exploitation			
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
<b>Loyers et récupérations des charges</b>			
<b>Participation charges communes</b>			
<b>Quote-part s/ résultat de dotation consommable</b>			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>265 991</b>	<b>276 376</b>	<b>-4%</b>
<b>Missions sociales</b>			
Projets engagés	86 401	362 959	-76,20%
<b>Charges externes</b>	<b>20 859</b>	<b>31 170</b>	<b>-33,1%</b>
<i>dont charges externes missions sociales</i>	<i>437</i>	<i>12 171</i>	<i>-96,41%</i>
<b>Charges de personnel</b>	<b>73 946</b>	<b>89 525</b>	<b>-17,4%</b>
<i>dont personnel affecté en missions sociales</i>	<i>46 034</i>	<i>57 259</i>	<i>-19,60%</i>
<i>dont personnel affecté en appel public à la générosité</i>	<i>27 912</i>	<i>32 267</i>	<i>-13,50%</i>
<b>Charges communes aux fondations abritées</b>	<b>11 320</b>	<b>11 567</b>	<b>-2,1%</b>
<b>Dotation aux amortissements et provisions</b>			
<b>Autres charges- Impôts</b>			
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>192 526</b>	<b>495 221</b>	<b>-61%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>73 465 €</b>	<b>-218 845 €</b>	<b>-134%</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2 461</b>	<b>4 298</b>	<b>-42,7%</b>
<b>Charges Financières</b>			
<b>Résultat financier</b>	<b>2 461 €</b>	<b>4 298 €</b>	<b>-43%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Report des fonds dédiés année N-1</b>			
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)	83 505		
<b>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</b>	<b>83 505</b>		
<b>Total des Produits</b>	<b>268 452 €</b>	<b>280 674 €</b>	<b>-4%</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>276 031 €</b>	<b>495 221 €</b>	<b>-44%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-7 579 €</b>	<b>-214 547 €</b>	<b>-96%</b>

**Fondation du Mont Saint-Michel**  
**Compte d'emploi des Ressources 2017**

EMPLOIS	(1) Emplois de N = Compte de résultat	(3) Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	(2) Ressources collectées de N = Compte de résultat	(4) Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		209 354
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>132 872</b>	<b>132 872</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>268 452</b>	<b>268 452</b>
<b>1-1 Réalisées en France</b>	<b>132 872</b>	<b>132 872</b>	<b>1-1 Dons et legs collectés</b>	<b>265 991</b>	<b>265 991</b>
- Actions réalisées directement	364	364	- Dons manuels non affectés	165 991	165 991
- Versements à d'autres organismes agissant en France	86 401	86 401	- Dons manuels affectés	100 000	100 000
- Accompagnement des projets	46 107	46 107	- Legs et autres libéralités non affectés		
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			<b>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>2 461</b>	<b>2 461</b>
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			Produits accessoires aux frais d'appel public à la générosité		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>48 334</b>	<b>48 334</b>	Produits financiers	2 461	2 461
<b>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>48 334</b>	<b>48 334</b>	Autres produits		
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	<i>18,00%</i>		<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<b>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</b>			<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</b>			<b>4- AUTRES PRODUITS</b>		
<b>2-4 Frais d'information et de communication</b>			Produits financiers		
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 320</b>	<b>11 320</b>	Loyers		
Frais de gestion	11 320	11 320			
Charges financières		<b>192 526 €</b>			
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>192 526 €</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>268 452 €</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>83 505</b>		<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
			<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-83 505</b>
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 579</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>276 031 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>260 872 €</b>	<b>184 947 €</b>
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>192 526</b>	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>192 526</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>201 775 €</b>

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	



## ANNEXES AUX COMPTES 2017

### DE LA FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017 .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>2</b>
3.1 Cadre légal de référence .....	3
3.2 Principes comptables appliqués .....	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations .....	4
3.2.2 Fonds dédiés.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	5
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées .....	5
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER).....	5
<b>NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN .....</b>	<b>5</b>
4.1 Notes sur l'Actif.....	5
4.1.1 Disponibilités.....	5
4.1.2 Créances .....	6
4.2 Notes sur le Passif.....	6
4.2.1 Fonds associatifs.....	6
4.2.2 Report à nouveau .....	6
4.2.3 Dettes.....	7
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>8</b>
5.1 Locaux .....	8
5.2 Effectifs .....	8
5.3 Contribution des bénévoles.....	8
5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes .....	8
5.5 Charges administratives communes .....	8
5.6 Engagements hors bilan.....	9
<b>NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS .....</b>	<b>9</b>



## NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017

- La Fondation du Mont Saint-Michel a été créée en mai 2011. Son objet social est de « soutenir moralement et financièrement, dans la baie du Mont Saint-Michel, tous les projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes qui viennent découvrir le Mont mais également de soutenir tous projets culturels, éducatifs, de communication, de mise en réseau de l'existant. ». Elle a consacré les premiers temps de la fondation à réunir les fonds pour l'acquisition du Prieuré d'Ardevon et s'attache désormais à financer le remboursement de l'emprunt ainsi que les travaux de restauration et d'aménagement des lieux.
- La Fondation a quasi maintenu en 2017 le niveau de ses ressources, avec 266 K€ collectés versus 276 K€ en 2016.
- Elle a engagé 86,4 K€ de projets, dont des travaux de rénovation de la boulangerie et du pigeonnier et a repris et préparé l'ambitieux chantier de création d'un « abri du Pèlerin ».
- Elle a enfin créé un fonds dédié spécifique pour le suivi de l'utilisation du prix Louis D (Prix culturel attribué par l'Institut de France). 250 K€ restent encore à recevoir pour la mise en œuvre de la bibliothèque et du volet culturel des activités du Prieuré.



## NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation du Mont Saint-Michel sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.



## NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

**La Fondation du Mont Saint-Michel est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation du Mont Saint-Michel correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.**



### 3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation du Mont Saint-Michel comprend

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;



- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

### 3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 3.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation du Mont Saint Michel. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation du Mont Saint Michel sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits



des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

### 3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2017, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

## 3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2017. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



## NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

### 4.1 Notes sur l'Actif

La Fondation du Mont Saint-Michel ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

#### 4.1.1 Disponibilités

##### Détail des disponibilités

	31/12/2017	31/12/2016
Compte sur livret et Compte courant	600 457 €	553 391 €



Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. La Fondation du Mont Saint-Michel apportant son appui au Prieuré d'Ardevon, il existe un décalage dans le temps entre les fonds reçus et les versements aux projets. Plus de la moitié des disponibilités (279 K€) sont engagés pour cela.

#### 4.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	2017	2016
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	11 370	8 392
<b>Total créances donateurs et organismes</b>	<b>11 370 €</b>	<b>8 392 €</b>
Avoir à recevoir	0	2 571
Autres débiteurs	1 794	11 854
<b>Total Autres créances</b>	<b>1 794 €</b>	<b>14 425 €</b>
<b>Total Créances et comptes rattachés</b>	<b>13 164 €</b>	<b>22 817 €</b>

	2017	2016
Charges constatées d'avance	312	
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>312 €</b>	<b>0 €</b>

## 4.2 Notes sur le Passif

### 4.2.1 Fonds associatifs

La Fondation du Mont Saint-Michel est une fondation de flux. Elle ne dispose pas de fonds associatifs.

### 4.2.2 Fonds dédié spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.



<b>Report à nouveau au 01.01.2017</b>	209 354
<b>Résultat 2017</b>	-7 579
<b>Report à nouveau au 31.12.2017</b>	<b>201 775 €</b>

La Fondation du Mont Saint-Michel dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

#### Fonds dédiés spécifique :

Un fonds dédié spécifique a été créé fin 2017 pour suivre l'utilisation des fonds reçus au titre du Prix Louis D, par la Fondation du Mont Saint-Michel :

<b>Fonds dédiés spécifique au Prix Louis D. au 31/12/2017</b>	<b>83 505 €</b>
---	-----------------

#### 4.2.3 Dettes

	2017	2016
<b>Comptes fournisseurs</b>	781	1 409
<b><i>Sous-total comptes fournisseurs</i></b>	<b>781 €</b>	<b>1 409 €</b>
<b>Comptes fournisseurs factures non parvenues</b>		
<b><i>Sous-total factures non parvenues</i></b>		- €
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>781 €</b>	<b>1 409 €</b>
<b>Soutiens de projets engagés à verser</b>	328 594	364 959
<b>Total projets engagés à verser</b>	<b>328 594</b>	<b>364 959 €</b>
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>329 375 €</b>	<b>366 368 €</b>





## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Locaux

La Fondation du Mont Saint-Michel est domiciliée au 2, Rue du Prieuré d'Ardevon, 50170 Pontorson.

### 5.2 Effectifs

En 2017, la Fondation du Mont Saint-Michel a eu recours à des salariés pour la collecte de fonds, la mise en œuvre du Prix Louis D (fin de la première phase) ainsi que la coordination des activités et animations au Prieuré d'Ardevon.

Une partie des salaires sont ainsi affectées en « accompagnement de la mission sociale » et une partie en « appel public à la générosité ».

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2016	2	0,83	1	0,92	3	1,75
2017	2	0,55	1	0,08	3	0,63

### 5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation du Mont Saint-Michel dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2017.

### 5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 60 910 € dont 27 K€ au titre du contrôle légal et 34 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le compte de fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

### 5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (774 769 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2017 pour la Fondation du Mont Saint-Michel à 11 320 €.

## 5.6 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Pour 2018	80 800 €	80 800 €
Pour 2019 et suivantes	200 000 €	200 000 €

L'essentiel des fonds restant à recevoir provient du Prix Louis D.



## NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	3	320 000 €		233 599 €		86 401 €
Projets en propre		437 €				437 €
Accompagnement et suivi des projets		46 034 €				46 034 €
<b>Total des missions sociales Fondation Mont St Michel</b>	<b>3</b>	<b>366 471 €</b>		<b>233 599 €</b>		<b>132 872 €</b>

Le Comité exécutif a réévalué en 2017 les montants des travaux à soutenir. Sur 364 k€ engagés restant à verser au 31/12/2016, certains montants engagés ont été annulés (234 K€) privilégiant des engagements tenant compte des axes prioritaires décidés en 2017. L'obligation d'opérer des fouilles archéologiques préventives a notamment ralenti le calendrier des travaux envisagés.